

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1030

présenté par
M. Pancher, M. Tuaiva et M. Reynier

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, après la dernière occurrence du mot :

« véhicules »,

insérer les mots :

« fonctionnant à partir d'énergies renouvelables ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer dans les flottes publiques les véhicules fonctionnant à partir d'énergies renouvelables.